

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Cell Proliferation Kit II (XTT)



Version
1.17

Date de révision:
29.01.2022

Date de dernière parution:
13.08.2021
Date de la première version publiée: 02.10.2012

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Cell Proliferation Kit II (XTT)
Code du produit : 11465015001

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Restrictions d'emploi recommandées : Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Roche Diagnostics Deutschland GmbH
Sandhoferstrasse 116
68305 Mannheim
Germany

Téléphone : +496217590
Télifax : +496217592890
Service responsable :
Adresse e-mail : info.dia-sds@roche.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas d'urgence: : CHEMTRAC +(33)-975181407

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit est un kit comprenant des ingrédients individuels. La classification des ingrédients peut être obtenue à la section 3. La section Éléments d'étiquetage contient l'étiquetage qui en résulte pour le kit.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.3 Autres dangers

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Cell Proliferation Kit II (XTT)



Version
1.17

Date de révision:
29.01.2022

Date de dernière parution:
13.08.2021
Date de la première version publiée: 02.10.2012

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

XTT Labeling Reagent

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
L-tryptophane	73-22-3 200-795-6	Non classé	< 0,1
chlorure de choline	67-48-1 200-655-4	Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: > 5.000 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): > 30 mg/l Toxicité aiguë par voie cutanée: > 5.000 mg/kg	< 0,1
pyridoxine, chlorhydrate	58-56-0 200-386-2	Non classé	< 0,1
acide folique	59-30-3 200-419-0	Non classé	< 0,1
thiamine, chlorhydrate	67-03-8 200-641-8	Non classé	< 0,1
nicotinamide	98-92-0 202-713-4 01-2119968268-22	Eye Irrit. 2; H319	< 0,1
biotine	58-85-5 200-399-3	Non classé	< 0,1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Cell Proliferation Kit II (XTT)



Version
1.17

Date de révision:
29.01.2022

Date de dernière parution:
13.08.2021

Date de la première version publiée: 02.10.2012

riboflavine	83-88-5 201-507-1	Non classé	< 0,1
cyanocobalamine	68-19-9 200-680-0	Non classé	< 0,1
pantothenate de calcium , forme D	137-08-6 205-278-9	Non classé	< 0,1

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

Electron-Coupling Reagent

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Composants

Remarques : Aucun ingrédient dangereux

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Se rincer la bouche à l'eau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Cell Proliferation Kit II (XTT)



Version
1.17

Date de révision:
29.01.2022

Date de dernière parution:
13.08.2021
Date de la première version publiée: 02.10.2012

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements : La procédure de premiers secours doit être établie avec le concours du médecin du travail responsable.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Pas d'information disponible.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Cell Proliferation Kit II (XTT)



Version
1.17

Date de révision:
29.01.2022

Date de dernière parution:
13.08.2021

Date de la première version publiée: 02.10.2012

Conseils pour une manipulation sans danger : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Voir étiquette, notice d'utilisation ou directives internes

Précautions pour le stockage en commun : Pas de matières à signaler spécialement.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Substances chimiques de laboratoire

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

XTT Labeling Reagent

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
L-tryptophane	73-22-3	IOEL	10 mg/m ³	Roche Industrial Hygiene Committee (RIHC)
chlorure de choline	67-48-1	IOEL	10 mg/m ³	Roche Industrial Hygiene Committee (RIHC)
pyridoxine, chlorhydrate	58-56-0	IOEL	2 mg/m ³	Roche Industrial Hygiene

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Cell Proliferation Kit II (XTT)



Version
1.17

Date de révision:
29.01.2022

Date de dernière parution:
13.08.2021

Date de la première version publiée: 02.10.2012

				Committee (RIHC)
acide folique	59-30-3	IOEL	0,1 mg/m3	Roche Industrial Hygiene Committee (RIHC)
thiamine, chlorhydrate	67-03-8	IOEL	3 mg/m3	Roche Industrial Hygiene Committee (RIHC)
nicotinamide	98-92-0	IOEL	5 mg/m3	Roche Industrial Hygiene Committee (RIHC)
biotine	58-85-5	IOEL	0,4 mg/m3	Roche Industrial Hygiene Committee (RIHC)
riboflavine	83-88-5	IOEL	0,5 mg/m3	Roche Industrial Hygiene Committee (RIHC)
cyanocobalamine	68-19-9	IOEL	0,6 mg/m3	Roche Industrial Hygiene Committee (RIHC)
pantothenate de calcium , forme D	137-08-6	IOEL	10 mg/m3	Roche Industrial Hygiene Committee (RIHC)

Electron-Coupling Reagent

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Donnée non disponible

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Utiliser un équipement de protection oculaire conforme à la norme EN 166.

Protection des mains

Matériel : En cas de contact par projection:

Délai de rupture : Caoutchouc nitrile

Épaisseur du gant : > 30 min

: > 0,11 mm

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Cell Proliferation Kit II (XTT)



Version
1.17

Date de révision:
29.01.2022

Date de dernière parution:
13.08.2021

Date de la première version publiée: 02.10.2012

Matériel	: caoutchouc butyle	En cas de contact complet:
Délai de rupture	: > 480 min	
Épaisseur du gant	: > 0,4 mm	
Remarques	:	Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Cette recommandation n'est valable que pour le produit mentionné dans la fiche de données de sécurité, que nous fournissons, et pour l'application spécifiée. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
Protection de la peau et du corps	:	Vêtement de protection
Protection respiratoire	:	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

XTT Labeling Reagent

Etat physique	:	liquide
Couleur	:	jaune clair
Odeur	:	Donnée non disponible
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
Point/intervalle de fusion	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	ne forme pas d'étincelles
Température d'auto-	:	Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Cell Proliferation Kit II (XTT)



Version
1.17

Date de révision:
29.01.2022

Date de dernière parution:
13.08.2021
Date de la première version publiée: 02.10.2012

inflammabilité

Température de décomposition : Donnée non disponible

pH : 7,0

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : complètement miscible

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 1,0 gcm³

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Electron-Coupling Reagent

Etat physique : liquide

Couleur : jaune clair

Odeur : Donnée non disponible

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Cell Proliferation Kit II (XTT)



Version
1.17

Date de révision:
29.01.2022

Date de dernière parution:
13.08.2021
Date de la première version publiée: 02.10.2012

Point d'éclair ne forme pas d'étincelles

Température d'auto-inflammabilité : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

pH : 7,2

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : complètement miscible

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 1,0 gcm³

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

XTT Labeling Reagent

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Inflammabilité (liquides) : N'entretient pas la combustion.

Auto-inflammation : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Electron-Coupling Reagent

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Cell Proliferation Kit II (XTT)



Version
1.17

Date de révision:
29.01.2022

Date de dernière parution:
13.08.2021
Date de la première version publiée: 02.10.2012

Explosifs	: Non explosif
Propriétés comburantes	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.
Inflammabilité (liquides)	: N'entretient pas la combustion.
Auto-inflammation	: Donnée non disponible
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Exposition à la lumière.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Donnée non disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

XTT Labeling Reagent

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Cell Proliferation Kit II (XTT)



Version
1.17

Date de révision:
29.01.2022

Date de dernière parution:
13.08.2021
Date de la première version publiée: 02.10.2012

Composants:

L-tryptophane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 16.000 mg/kg

chlorure de choline:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 3.400 mg/kg

DL50 oral (Souris): 3.900 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: > 5.000 mg/kg
Méthode: Avis d'expert

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 30 mg/l
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Avis d'expert

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 5.000 mg/kg
Méthode: Avis d'expert

pyridoxine, chlorhydrate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg

DL50 oral (Souris): 5.500 mg/kg

acide folique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 8.000 mg/kg

DL50 oral (Souris): 10.000 mg/kg

thiamine, chlorhydrate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 3.710 mg/kg

nicotinamide:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Souris, mâle et femelle): > 2.500 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 423
BPL: oui
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 3,8 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 436
BPL: oui
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Selon les données provenant de composants

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Cell Proliferation Kit II (XTT)



Version
1.17

Date de révision:
29.01.2022

Date de dernière parution:
13.08.2021
Date de la première version publiée: 02.10.2012

similaires

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
BPL: oui
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

biotine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 20.000 mg/kg
DL50 oral (Souris): > 10.000 mg/kg

riboflavine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Souris): > 2.001 mg/kg
DL50 oral (Rat): > 10.000 mg/kg

cyanocobalamine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Souris): > 5.000 mg/kg

pantothenate de calcium , forme D:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 10.000 mg/kg
DL50 oral (Souris): 10.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

L-tryptophane:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

chlorure de choline:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

pyridoxine, chlorhydrate:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

acide folique:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Cell Proliferation Kit II (XTT)



Version
1.17

Date de révision:
29.01.2022

Date de dernière parution:
13.08.2021
Date de la première version publiée: 02.10.2012

nicotinamide:

Espèce : Lapin
Durée d'exposition : 4 h
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau
BPL : oui

biotine:

Espèce : Lapin
Durée d'exposition : 4 h
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

cyanocobalamine:

Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

pantothenate de calcium , forme D:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

L-tryptophane:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

chlorure de choline:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

pyridoxine, chlorhydrate:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

acide folique:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

nicotinamide:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Irritant pour les yeux.
BPL : oui
Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Cell Proliferation Kit II (XTT)



Version
1.17

Date de révision:
29.01.2022

Date de dernière parution:
13.08.2021

Date de la première version publiée: 02.10.2012

biotine:

Espèce : Lapin
Durée d'exposition : 72 h
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Pas d'irritation des yeux

cyanocobalamine:

Remarques : Peut irriter les yeux.

pantothenate de calcium , forme D:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

nicotinamide:

Type de Test : Test de Maximalisation
Especie : Cochon d'Inde
Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Méthode : OCDE ligne directrice 406
BPL : non

biotine:

Type de Test : Test de Maximalisation
Especie : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

cyanocobalamine:

Remarques : Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

nicotinamide:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Épreuve de mutagenèse microbienne (test d'Ames)
Système d'essais: Salmonella typhimurium

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Cell Proliferation Kit II (XTT)



Version
1.17

Date de révision:
29.01.2022

Date de dernière parution:
13.08.2021

Date de la première version publiée: 02.10.2012

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Système d'essais: Lymphocytes humains

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

BPL: oui

Génotoxicité in vivo

: Type de Test: Test du micronucleus in vivo
Espèce: Souris (mâle et femelle)
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif
BPL: oui

biotine:

Génotoxicité in vitro

: Type de Test: Test de Ames
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

L-tryptophane:

Remarques

: Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

biotine:

Remarques

: Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

riboflavine:

Remarques

: Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Cell Proliferation Kit II (XTT)



Version
1.17

Date de révision:
29.01.2022

Date de dernière parution:
13.08.2021
Date de la première version publiée: 02.10.2012

Composants:

nicotinamide:

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Lapin, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 50, 150, 450 mg/kg p.c./jour
Durée d'un traitement unique: 6 - 20 jr
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 50 Poids corporel mg / kg
Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: 50 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
BPL: oui

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

L-tryptophane:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

pyridoxine, chlorhydrate:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

acide folique:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

thiamine, chlorhydrate:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

biotine:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

cyanocobalamine:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

pantothenate de calcium , forme D:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Cell Proliferation Kit II (XTT)



Version
1.17

Date de révision:
29.01.2022

Date de dernière parution:
13.08.2021
Date de la première version publiée: 02.10.2012

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

L-tryptophane:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

chlorure de choline:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

pyridoxine, chlorhydrate:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

acide folique:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

thiamine, chlorhydrate:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

biotine:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

cyanocobalamine:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

pantothenate de calcium , forme D:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

nicotinamide:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 215 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 4 sem.
Méthode : OCDE ligne directrice 407

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Cell Proliferation Kit II (XTT)



Version
1.17

Date de révision:
29.01.2022

Date de dernière parution:
13.08.2021
Date de la première version publiée: 02.10.2012

BPL : oui

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

L-tryptophane:

Donnée non disponible

pyridoxine, chlorhydrate:

Donnée non disponible

acide folique:

Donnée non disponible

thiamine, chlorhydrate:

Donnée non disponible

biotine:

Donnée non disponible

cyanocobalamine:

Donnée non disponible

pantothenate de calcium , forme D:

Donnée non disponible

Electron-Coupling Reagent

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Cell Proliferation Kit II (XTT)



Version
1.17

Date de révision:
29.01.2022

Date de dernière parution:
13.08.2021
Date de la première version publiée: 02.10.2012

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

XTT Labeling Reagent

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Composants:

biotine:

Remarques

: Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

cyanocobalamine:

Remarques

: Peut être nocif par inhalation, par ingestion, et par absorption par la peau.

Electron-Coupling Reagent

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Cell Proliferation Kit II (XTT)



Version
1.17

Date de révision:
29.01.2022

Date de dernière parution:
13.08.2021
Date de la première version publiée: 02.10.2012

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

XTT Labeling Reagent

Composants:

L-tryptophane:

Évaluation Ecotoxicologique

Données Toxicologiques sur les Sols : On ne s'attend pas à une absorption par le sol.

Autres organismes importants pour l'environnement : Donnée non disponible

chlorure de choline:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Données Toxicologiques sur les Sols : On ne s'attend pas à une absorption par le sol.

Autres organismes importants pour l'environnement : Donnée non disponible

pyridoxine, chlorhydrate:

Toxicité pour les poissons : CL0 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Cell Proliferation Kit II (XTT)



Version
1.17

Date de révision:
29.01.2022

Date de dernière parution:
13.08.2021

Date de la première version publiée: 02.10.2012

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 100 mg/l
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50b (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 5,3 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Données Toxicologiques sur les Sols : On ne s'attend pas à une absorption par le sol.

Autres organismes importants pour l'environnement : Donnée non disponible

acide folique:

Toxicité pour les poissons : CL0 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 500 mg/l
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 51,8 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Cell Proliferation Kit II (XTT)



Version
1.17

Date de révision:
29.01.2022

Date de dernière parution:
13.08.2021
Date de la première version publiée: 02.10.2012

Données Toxicologiques sur les Sols : On ne s'attend pas à une absorption par le sol.

Autres organismes importants pour l'environnement : Donnée non disponible

thiamine, chlorhydrate:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CI50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Évaluation Ecotoxicologique

Données Toxicologiques sur les Sols : On ne s'attend pas à une absorption par le sol.

Autres organismes importants pour l'environnement : Donnée non disponible

nicotinamide:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): > 1.000 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l
Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 24 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50b (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Cell Proliferation Kit II (XTT)



Version
1.17

Date de révision:
29.01.2022

Date de dernière parution:
13.08.2021
Date de la première version publiée: 02.10.2012

Toxicité pour les microorganismes : NOEC (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 4.235 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 18 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
BPL: oui

Évaluation Ecotoxicologique

Données Toxicologiques sur les Sols : On ne s'attend pas à une absorption par le sol.

Autres organismes importants pour l'environnement : Donnée non disponible

biotine:

Toxicité pour les poissons : CL0 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 500 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour les microorganismes : (boue activée): 100 mg/l

Évaluation Ecotoxicologique

Données Toxicologiques sur les Sols : On ne s'attend pas à une absorption par le sol.

Autres organismes importants pour l'environnement : Donnée non disponible

riboflavine:

Toxicité pour les poissons : CL0 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 500 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques.

cyanocobalamine:

Évaluation Ecotoxicologique

Données Toxicologiques sur les Sols : On ne s'attend pas à une absorption par le sol.

Autres organismes importants pour l'environnement : Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Cell Proliferation Kit II (XTT)



Version
1.17

Date de révision:
29.01.2022

Date de dernière parution:
13.08.2021
Date de la première version publiée: 02.10.2012

pantothenate de calcium , forme D:

Toxicité pour les poissons : CL0 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Données Toxicologiques sur les Sols : On ne s'attend pas à une absorption par le sol.

Autres organismes importants pour l'environnement : Donnée non disponible

Electron-Coupling Reagent

Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

XTT Labeling Reagent

Composants:

pyridoxine, chlorhydrate:

Biodégradabilité : Biodégradation: 95 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 302B

acide folique:

Biodégradabilité : Biodégradation: 82 %
Durée d'exposition: 14 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 302

thiamine, chlorhydrate:

Biodégradabilité : Biodégradation: 74 %
Durée d'exposition: 7 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 302
Remarques: Selon les résultats des tests de biodégradabilité ce produit est considéré comme étant facilement biodégradable.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Cell Proliferation Kit II (XTT)



Version
1.17

Date de révision:
29.01.2022

Date de dernière parution:
13.08.2021

Date de la première version publiée: 02.10.2012

nicotinamide:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobie
Inoculum: Boue activée, non adaptée
Concentration: 34 mg/l
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 96 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301E
BPL: oui

biotine:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 38 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

riboflavine:

Biodégradabilité : Biodégradation: 100 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

pantothenate de calcium , forme D:

Biodégradabilité : Biodégradation: 99 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

Remarques: Donnée non disponible

Electron-Coupling Reagent

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

XTT Labeling Reagent

Composants:

L-tryptophane:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1,05

chlorure de choline:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Donnée non disponible

pyridoxine, chlorhydrate:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Cell Proliferation Kit II (XTT)



Version
1.17

Date de révision:
29.01.2022

Date de dernière parution:
13.08.2021
Date de la première version publiée: 02.10.2012

acide folique:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -2,81

thiamine, chlorhydrate:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Donnée non disponible

nicotinamide:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,38 (21 °C)
Méthode: OCDE ligne directrice 107
BPL: oui

biotine:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,39

riboflavine:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Donnée non disponible

cyanocobalamine:

Bioaccumulation : Espèce: Poisson
Durée d'exposition: 3 jr
Facteur de bioconcentration (FBC): 3

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Donnée non disponible

pantothenate de calcium , forme D:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Donnée non disponible

Electron-Coupling Reagent

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

XTT Labeling Reagent

Donnée non disponible

Electron-Coupling Reagent

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

XTT Labeling Reagent

Non pertinent

Electron-Coupling Reagent

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Cell Proliferation Kit II (XTT)



Version
1.17

Date de révision:
29.01.2022

Date de dernière parution:
13.08.2021
Date de la première version publiée: 02.10.2012

Non pertinent

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation

- : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

XTT Labeling Reagent

Produit:

Evaluation

- : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Electron-Coupling Reagent

Evaluation

- : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

XTT Labeling Reagent

Composants:

chlorure de choline:

Halogènes organiques (AOX) : Remarques: Non applicable

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

pyridoxine, chlorhydrate:

Halogènes organiques (AOX) : Remarques: Non applicable

acide folique:

Halogènes organiques (AOX) : Remarques: Non applicable

nicotinamide:

Halogènes organiques (AOX) : Remarques: Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Cell Proliferation Kit II (XTT)



Version
1.17

Date de révision:
29.01.2022

Date de dernière parution:
13.08.2021

Date de la première version publiée: 02.10.2012

pantothenate de calcium , forme D:

Halogènes organiques (AOX) : Remarques: Non applicable

Electron-Coupling Reagent

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- | | |
|-----------------------|--|
| Produit | : Peuvent être évacuées comme eaux résiduaires, si les réglementations locales le permettent. |
| Emballages contaminés | : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Ne pas réutiliser des récipients vides. |

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- | | |
|-----------|---|
| Remarques | : Marchandise non dangereuse selon l' ADR/RID, l' ADN, le code IMDG, l' ICAO/IATA-DGR |
|-----------|---|

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

- | | |
|-----------|------------------|
| Remarques | : Non applicable |
|-----------|------------------|
-

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Cell Proliferation Kit II (XTT)



Version
1.17

Date de révision:
29.01.2022

Date de dernière parution:
13.08.2021

Date de la première version publiée: 02.10.2012

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

XTT Labeling Reagent

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte)

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

XTT
L-Tyrosine disodiumsalt dihydrate
D-phénylalanine

NZIoC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ISHL : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Cell Proliferation Kit II (XTT)



Version
1.17

Date de révision:
29.01.2022

Date de dernière parution:
13.08.2021

Date de la première version publiée: 02.10.2012

PICCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
TCSI	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
TSCA	: Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.
TECI	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
Composés organiques volatils	: Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) Contenu en composés organiques volatils (COV): 0,37 %

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Electron-Coupling Reagent

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Cell Proliferation Kit II (XTT)



Version
1.17

Date de révision:
29.01.2022

Date de dernière parution:
13.08.2021

Date de la première version publiée: 02.10.2012

NZIoC	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
ENCS	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
ISHL	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
PICCS	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
TCSI	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA	:	Le produit contient une(des) substance(s) non active(s) sur l'inventaire TSCA.
TECI	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
Composés organiques volatils	:	Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) Non applicable

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

Texte complet pour autres abréviations

Eye Irrit. : Irritation oculaire

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté euro-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Cell Proliferation Kit II (XTT)



Version
1.17

Date de révision:
29.01.2022

Date de dernière parution:
13.08.2021

Date de la première version publiée: 02.10.2012

péenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Distributeur

Merck KGaA
64271 Darmstadt
Deutschland
Telephone: +49 (0) 6151 72-0

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR / 2104